



Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question parlementaire

Parlementaire vraag

Vraagnummer : 54-1-002090

Parlementslid : JADIN Katrin

Geregistreerd : 06/09/2017

Einde termijn : 02/10/2017

Titel : Le bilan de la réforme de l'aide juridique.

Depuis un an, la réforme de l'aide juridique est en vigueur et semble bien avoir été adopté. Cependant, la réforme a entraîné beaucoup de formalités administratives pour les avocats concernés car c'est désormais à eux de vérifier si les ressources du demandeur justifient le recours à l'aide juridique. Il arrive donc que lors de la première consultation, l'avocat se consacre quasi uniquement à la vérification de la situation économique et pas véritablement au fond du problème.

1. Quel bilan tirez-vous de la réforme de l'aide juridique un an après son entrée en vigueur?
2. Êtes-vous au courant de cette situation désavantageuse?
3. Envisagez-vous de prendre des mesures supplémentaires afin de pallier cette perte de temps suite à la vérification de la situation financière du client?



REPONSE

La nouvelle loi du 6 juillet 2016 sur l'aide juridique est appliquée avec beaucoup de professionnalisme par les Ordres d'avocats, leurs barreaux et les bureaux d'aide juridique.

La réforme a engendré un certain nombre de nouvelles formalités. Un compendium (anciennement vademecum) rédigé conjointement par les Ordres d'avocats a réglé plusieurs questions pratiques soulevées par la réforme. Les Ordres d'avocats ont également créé un formulaire simplifié afin d'accélérer la procédure d'accès à l'aide juridique pour ceux qui bénéficient d'une présomption d'insuffisance de ressources.

Ceux qui ne bénéficient pas de cette présomption doivent, en effet, apporter d'emblée un certain nombre de documents afin de démontrer qu'ils ne bénéficient pas de moyens d'existence qui leur permettraient d'accéder à la justice par la voie traditionnelle.

Une réforme, par essence nouvelle, nécessite toujours une phase d'adaptation et en conséquence, la charge de travail peut être plus importante, surtout la première année. Une fois cette réforme bien intégrée, la charge de travail devrait diminuer sensiblement.

Si on souhaite maintenir une aide juridique viable, il est nécessaire de l'octroyer aux personnes qui en ont véritablement besoin. Et cela passe nécessairement par une vérification plus importante des moyens d'existence des demandeurs.

Le ministre,

Koen GEENS.

Annexe(s): 0